

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 janvier 2026

---

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Rejeté

N° CF1302

## AMENDEMENT

présenté par

Mme Arrighi, M. Amirshahi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Voynet, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Thierry, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian et M. Tavernier

-----

### ARTICLE 49

#### ÉTAT B

**Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Infrastructures et services de transports	800 000 000	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	800 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
Écologie – mise en extinction du plan de relance	0	0
Fonds territorial climat	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>800 000 000</b>	<b>800 000 000</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Face au retard accumulé en matière d'investissements pour la régénération du réseau ferroviaire, cet amendement propose un investissement de 800 millions d'euros supplémentaire pour l'année 2026.

A ce titre, l'amendement procède d'une part à l'augmentation de 800 millions d'euros en AE et CP de l'action 41 - *Ferroviaire* du programme 203 « Infrastructures et services de transports ». Pour garantir la recevabilité de cette proposition, il procède d'autre part à la réduction à due concurrence en AE et CP des crédits de l'action 09 – *Soutien aux énergies renouvelables électriques en métropole continentale* du programme 345 « Service public de l'énergie ».

Cette baisse vise uniquement à respecter les règles de recevabilité. Les auteurs de cet amendement n'ont aucune intention de baisser les crédits de cette action et invitent le Gouvernement à lever le gage.